

« DANS LES COULISSES DES JO »

Concilier le sport et le progrès social

Interview de Bernard Thibault : au sein du Comité de candidature de Paris puis du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, c'est sept années d'engagement de ce syndicaliste pour la prise en compte de la dimension sociale des Jeux.

Un vrai défi !



Planète Paix : pour la première fois dans l'histoire des JO, la question sociale a été posée : quelle est la genèse de la Charte sociale ?

Bernard Thibault : L'idée d'une Charte sociale, sa définition et sa mise en œuvre sont l'initiative des syndicats français. Si la caméra est braquée sur les exploits sportifs, jamais le respect des droits sociaux de tous ceux qui y contribuent – athlètes, travailleurs et volontaires – n'a été abordé lors des précédents Jeux. Il s'agissait donc d'intégrer les droits de tous les travailleurs aux droits du travail international et français pour cet événement d'une ampleur exceptionnelle.

L'idée naît en début des années 2000, la CGT y travaille dès 2004, puis après le soutien de Tony Estanguet, triple champion olympique de canoé qui préside le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 et de Bernard Lapasset de la Fédération de rugby, la première Charte sociale voit le jour avec ses 16 articles en 2017. Ses trois phases concernent la préparation, le déroulement et l'après JO, phase importante à la suite des critiques formulées après les JO précédents qui fai-

saient état d'un coût important sans apport ni utilité ultérieurs pour le pays organisateur. Les cinq Organisations Syndicales représentatives m'ont élu Président du Comité de suivi de cette Charte sociale, avec la représentante du MEDEF.

PP : Les avancées de la Charte sociale déjà actées

B.T. : 70 chantiers sont ouverts pour les Jeux, des constructions comme le village olympique et des réaménagements d'infrastructures (stades, piscines...). 30 000 ouvriers sont embauchés, dont - un point important pour nous- 4 000 chômeurs de longue durée dont 50% viennent de la Seine-Saint-Denis. L'importance des PME (25%) est aussi capitale. Le Ministère du Travail a pris conscience de l'écho important des conditions de préparation des Jeux dans le monde. Les objectifs sont donc la sécurité et la lutte contre le travail illégal. Une inspection par jour est faite sur un des chantiers. Ce sont là des mesures exceptionnelles, avec des effets bénéfiques : quand on reconnaît le rôle aux syndicats, le résultat est là, le nombre d'accidents sur les chantiers a été divisé par 4 par rapport à la moyenne des autres chantiers, sans aucun décès, ce qui est très inhabituel dans le BTP. Ce sont cependant 181 accidents dont 30 graves contre des milliers de morts au Qatar en 2022. Grâce à la permanence de la Commission de suivi de la Charte sociale, aux contacts réguliers entre elle et les ouvriers et la lutte tenace pour contraindre certaines entreprises et les services publics, 50 travailleurs sans papiers ont été régularisés et leurs salaires mis en conformité. La plupart des ouvriers étaient qualifiés mais sans existence administrative réelle bien que payant leurs impôts : une hypocrisie totale !

PP : En quoi les syndicats n'ont-ils pas été entendus ?

B.T. : Le Comité de suivi a aidé à unifier les positions des syndicalistes. Quelquefois ils s'opposent sur certains points... mais pas là, pas sur les principes de base ! tous unanimes pour la régularisation des sans-papiers, avec succès. Ils ont été aussi unanimes contre les dérogations voulues par l'État, sur le travail du dimanche et le jour de repos par semaine obligatoire - sans succès, l'État les a imposées.

Les décisions touchant le secteur d'activité de la sécurité ont été contestées par tous les syndicats. La

EN SAVOIR PLUS

• Livre : « Dans les coulisses des JO - Mon engagement pour des Jeux socialement exemplaires » de Bernard Thibault en collaboration avec Bernard Stephan - éditions de l'Atelier février 2024



Rencontre avec les ouvriers du chantier du village des athlètes le 29 février 2024

sécurité intérieure est progressivement transférée de la gendarmerie et de la police vers des sous-traitants. Par exemple, la plupart des sièges des ministères, des musées, des hôpitaux et même de certains sites de l'armée sont gardés par des sous-traitants privés. Ce secteur manque cruellement de candidats pour plusieurs raisons : emploi sous-rémunéré, missions précaires avec des contraintes qui augmentent, horaires difficiles (travail jour et nuit). D'ailleurs, 40% des effectifs changent chaque année. Ces emplois sont souvent une seconde activité, un petit job alors que la formation devrait être plus importante avec la cyberguerre et les techniques actuelles avancées. Dès 2019, on s'est rendu compte que les forces pour assurer la sécurité des Jeux seraient insuffisantes. Malgré le fait que ce rendez-vous international soit à haut risque et malgré la multiplication des appels vers des candidats de tous âges, vieux et jeunes, il n'y a pas eu assez de candidats. Élisabeth Borne a même proposé, en vain, une modification du code du travail pour pallier cela ! De l'avis des syndicats, ce sont aux Jeux à s'adapter au pays et non au CIO à imposer ses règles de travail en fonction du pays d'accueil. Résultat : on n'aura pas les 22000 personnes pour la sécurité et ce malgré la diminution de leur formation initiale passant de 175 heures à 105 heures.

PP : « Pas de volontaires, pas de Jeux ! » avez-vous écrit. Quelle est leur importance ?

B.T. : Il y aura 45 000 volontaires dont 30 000 pour les Jeux Olympiques et 15 000 pour les paralympiques. On a dénombré 300 000 demandes provenant de 190 pays, un nombre record dû à l'attrait des Jeux en France et tout particulièrement à Paris, capitale la plus visitée au monde. En ce qui concerne le public, les prévisions annoncent une majorité de spectateurs vivant en France.

En France, il y a 5 millions de bénévoles dont 51% dans le secteur sportif (clubs locaux et fédérations de sport). Les deux piliers du sport sont le bénévolat indispensable à son développement, et les associations loi 1901, ce qui assure leur liberté. Si on touchait à l'un des deux, le secteur sportif déclinerait, seules les activités rapportant de l'argent résisteraient par la professionnalisation du sport, pour plus de profit. C'est la première fois que les syndicats discutent pour encadrer le bénévolat appelé volontaires pour les JOP. Le bénévole n'a pas de contrat de travail, à la différence du volontaire, il peut donc arrêter quand il le souhaite. La Charte des bénévoles avec le Comité d'organisation a pour but d'encadrer la nature et les heures de mission, les repas de tous ces volontaires non rémunérés. Être bénévole ne veut pas dire être à la disposition des entreprises ou associations sans limites. Ainsi cette Charte pourrait servir de référence à d'autres domaines que le sport, comme la culture...

PP : Quel est le rôle de l'OIT – Organisation Internationale du Travail ?

B.T. : Cet organisme de l'ONU, dans lequel j'ai siégé sept ans, est très intéressé par la démarche française pour le respect du droit du travail dans les Jeux, une première. Deux pistes ont été explorées : celle du droit social des sportifs et celle du droit social de ceux qui préparent les événements sportifs. Fin avril 2024, un point a été fait sur la Charte sociale des Jeux de Paris avec l'OIT et nous cherchons, dès à présent, à l'intégrer dans l'organisation d'autres événements sportifs. Sur la base de ses bilans, nous militons pour que d'autres pays organisateurs d'événements sportifs aient cette démarche sociale. Des contacts sont déjà pris avec les syndicats étatsuniens pour les prochains JO, à Los Angeles en 2028

mais aussi avec le Portugal, l'Espagne, la Turquie... La majorité des sportifs de haut niveau vivent dans une précarité sociale importante quand certains ont des niveaux de vie astronomiques. Et 50% des sportifs français sont des étudiants, d'où leur difficulté d'allier études et sport de haut niveau. En France, il y a deux obstacles au développement du sport, l'insuffisance des infrastructures et le défaut d'encadrement. L'avenir des sportifs n'est pas assuré sur le plan économique. D'anciens médaillés sont dans de grandes difficultés. Aussi l'OIT lutte pour des droits collectifs – protection sociale, droit à la retraite – et non pas des conventions individuelles (mairie, sponsor,...) qui ne dépendent que des performances.

Une des vertus du sport est de permettre des rencontres entre gens d'horizons différents et de tous âges. Ainsi, le sport est un facteur d'émancipation personnelle porteur de valeur de solidarité et de fraternité. L'engagement du mouvement syndical mondial relié à celui de l'OIT est déterminant pour que la pratique sportive soit associée à des exigences sociales élevées.

PP : Votre message ?

B. T. : Après les JO et JOP, nous devons tirer les enseignements pour résoudre certaines questions et mener des actions. Par exemple, les 4 000 anciens chômeurs de longue durée vont-ils garder, s'ils le souhaitent, un emploi dans le bâtiment ? Autre question, l'État n'est pas signataire de la Charte : son rôle reste décisif, notamment pour les dérogations même si c'est le Comité d'organisation qui gère les Jeux. Comment l'impliquer pour qu'il se sente engagé dans l'application de la Charte sociale qui n'est pas un texte de loi mais un texte d'orientation ?

Cette Charte sociale élaborée spécifiquement pour les Jeux de Paris avec son Comité de suivi jusqu'en 2025 pourrait servir d'expérience et être reprise dans notre pays et dans le monde. Faire remonter les remarques, les aspirations des travailleurs, améliorer la coactivité... Profiter des expériences de cet événement le plus médiatisé au monde pour porter un idéal de paix et de justice sociale – depuis 2015, je me suis investi pour que cet événement sportif soit compatible avec les progrès sociaux et environnementaux.

Mon message : la Charte sociale doit s'appliquer à d'autres événements de même ampleur que les chantiers olympiques et utiliser la démarche intégrant des objectifs sociaux pour ne pas laisser seule la loi du marché, celle de la jungle qui sévit partout ailleurs.

Interview par Édith Boulanger
et Yves-Jean Gallas

LA FABRIQUE DE LA HAINE

Des pistes pour la paix

Article conçu comme une source de réflexion, voire d'orientation militante par son auteur

à partir d'exemples historiques de déferlements de haine ayant déclenché des massacres.

En connaître leurs causes est primordial pour la paix.

Il n'est pas possible d'éprouver la moindre sympathie pour l'attaque abominable perpétrée le 7 octobre 2023 par le Hamas sur le territoire israélien. Le massacre de civils, le viol des femmes, la prise d'otages sont autant de crimes de guerre qui relèvent de la justice. On peut, en passant, se demander quelle juridiction serait compétente pour les juger. Le Hamas n'étant pas un État reconnu, son crime ne peut guère concerner la Cour Pénale Internationale. La justice israélienne ? Pas compétente non plus. La justice palestinienne ? Elle a été assez méthodiquement démolie par l'État israélien, tout comme l'ensemble de l'État palestinien, du reste.

Mais la condamnation univoque des crimes du Hamas n'empêche nullement de s'interroger sur la genèse de cette explosion de haine qui en est à l'origine. Et les exemples historiques ne manquent pas. On peut ainsi rappeler les massacres commis par une foule déchaînée à Paris en septembre 1792 sur des détenus de diverses prisons de la capitale (voire de province), les victimes étant des prêtres réfractaires, des aristocrates, ou de simples prisonniers, tous et toutes en attente d'un procès hypothétique, a priori innocents. La cause immédiate de cette explosion de haine ? L'attaque de la France par les troupes austro-prussiennes et la panique qui s'en est suivi. Mais la cause plus profonde en était, à coup sûr, des siècles d'oppression féodale, d'injustice sociale et d'humiliation du petit peuple qui a trouvé là, d'un coup, une occasion de revanche libératoire. Que les victimes aient été innocentes au regard des droits humains, que l'action de la justice la plus élémentaire ait été ignorée n'a joué aucun rôle lors de ces exécutions

sommaires. Bilan : environ 1300 victimes civiles, comme en Israël le 7 octobre.

par le IIIe Reich, poussant ainsi les rescapés à un exode massif et effroyable. Il s'agissait

là non seulement d'opérer un nettoyage ethnique de grande ampleur, mais aussi, plus simplement, de venger les millions et les millions de victimes et les souffrances innombrables que l'armée allemande avait causées au sein de la population russe. Les victimes de ces représailles massives et aveugles se comptèrent alors par dizaines de milliers.

Dire et rappeler le droit, condamner toutes les exactions possibles à l'endroit des civils, c'est une chose. Mais elle ne dis-

penne pas de réfléchir aux effets dévastateurs d'une accumulation prolongée de haine, de souffrances et d'humiliations, quelque peu comparables à l'accumulation d'un gaz carboné dans des galeries de mine qui se conclut par un coup de grisou incroyablement meurtrier. Autrement dit, la condamnation des forfaits du Hamas ne suffit pas. Il n'est pas déplacé de remonter plus en amont dans la chaîne des causalités. Et surtout, il convient de tout faire pour éviter une nouvelle accumulation de cette haine incandescente qui mène tout droit aux exactions massives. C'est très exactement le contraire de ce que Tsahal et le gouvernement israélien sont en train d'opérer actuellement. Qui leur expliquera qu'ils sont très précisément en train de susciter un nouveau Hamas et de préparer les exactions de demain ? Gaza n'est plus qu'une fabrique de la haine. Et cela vaut pour bien d'autres sites de ce monde. Construire la paix, c'est aussi éteindre les foyers de haine, ce qui suppose intelligence et anticipation de la part des parties en conflit. Encore un (gros) effort...



On peut tout aussi bien évoquer le massacre de la population blanche – pas tous des esclavagistes – à Haïti en 1804, ordonné par le chef de l'insurrection générale des esclaves Dessaline, lequel au demeurant faisait suite à maints massacres suscités lors de révoltes précédentes dans les Antilles françaises. On évalue le nombre des victimes de 3000 à 5000. Cette violence aveugle faisait écho à la violence du système esclavagiste. Le droit ? Quel droit ? La Révolution française avait bien aboli l'esclavage en 1794. Cette mesure, demeurée largement inappliquée, avait de toute façon été supprimée par Bonaparte en 1802. Là aussi, la haine aveugle et meurtrière n'était que le produit d'une oppression séculaire et systémique.

Lorsque les soldats de l'Armée Rouge pénétrèrent en Prusse Orientale (l'actuelle enclave de Kaliningrad) en janvier/février 1945, ils ne se contentèrent pas de se battre avec acharnement contre ceux de la Wehrmacht. Ils se mirent aussi à massacrer et violer systématiquement la population civile allemande, sans faire de quartier, sans demander qui était nazi ou pas, mais tenue globalement pour responsable de tous les crimes commis